Soixantième année. - N ° 199 A Vendredi 16 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4136

78 – YVELINES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES

Extrait de jugement

Date : 3 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 22 RUE DE BEAUVAIS A MEULAN.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 22, rue de Beauvais, 78250 Meulan.
Complément de jugement : Ordonnance de nomination d'un administrateur provisoire : S.E.L.A.R.L. PATRICK PRIGENT 2 rue de Marly-le-Roi 78150 Le Chesnay, avec la mission de : prendre les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de la copropriété, avec les pouvoirs d'un syndic et tous ceux de l'assemblée générale des copropriétaires, à l'exception de ceux prévus aux a et b de l'article 26, et du conseil syndical ; les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la S.E.L.A.R.L. PATRICK PRIGENT dans un délai de trois mois à compter de la présente publication ; l'ordonnance de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de vingt-quatre mois conformément à l'article 29-3-1 de la loi du 10 juillet 1965. N° RG : 2026-71945